



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 15 novembre 2022

Préavis municipal relatif au budget 2023 – No 12/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Se conformant au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2023. Le budget a été soumis à la Commission de gestion et finances pour étude et rapport.

2. Finances

Le budget élaboré sur la base des comptes et budget des années précédentes, des budgets des associations intercommunales, des travaux d'entretien urgents et des renseignements communiqués par les instances de l'Etat, appelle les commentaires suivants :

- **11 – Salaires administratifs** : les salaires administratifs ont été adaptés en fonction des heures supplémentaires des années précédentes et un 13^{ème} salaire a été introduit.
 - Compte 110.301.00 : CHF 40'000.00 (+ CHF 2'000.00 par rapport au budget 2022)
- **11 – Honoraires et prestations de service** : plusieurs éléments ont été intégrés afin de bénéficier de conseils juridiques en cas de recours (2000.00) et pour la préparation d'une convention entre les communes partenaires d'ENM (CHF 1000.00), ainsi que l'élargissement des prestations de l'assurance de protection juridique (+ CHF 800.00).
 - Compte 110.318.00 : CHF 18'300.00 (+ CHF 3'800.00 par rapport au budget 2022)
- **21 – Impôts** : Les simulations fiscales font apparaître une légère augmentation des impôts sur le revenu et la fortune. Cette estimation reste toutefois prudente par rapport aux comptes 2021:
 - Compte 210.400.10 - Impôt revenu : CHF 305'000.00 (+CHF 12'000.00 par rapport au budget 2022)
 - Compte 210.400.20 - Impôt fortune : CHF 35'000.00 (+CHF 3'000.00 par rapport au budget 2022).

- **22 – Intérêts emprunts à moyen et long terme :** un contrat de prêt de CHF 320'000.00 a été conclu avec la CIP (Caisse intercommunale de pensions) au 31 mars 2022 pour deux ans, avec un taux à **0.00 %**. Sont inclus dans le capital le remboursement d'une ATF BCV de CHF 183'500.00, taux 1.50 % et le financement du crédit d'étude du PDDE CHF 136'500.00.
 - Compte 220.322.00 : CHF 11'020.21 (- CHF 4'437.82 par rapport au budget 2022)

- **22 - Fonds de péréquation :** L'alimentation de la péréquation directe basée sur le rendement d'impôts 2021 est en augmentation. Cette hausse est surcompensée par le retour sur les dépenses thématiques ; une part de l'investissement net des routes figurant au bilan (CHF 400'054.00) ayant été admis dans les thématiques à partir de 2021.
 - Compte 220.352.00 péréquation alimentation : CHF 91'989.00 (+ CHF 9'392.00 par rapport au budget 2022)
 - Compte 220.452.00 péréquation directe : CHF 172'239.00, dont CHF 39'991.00 thématiques transport (+ CHF 36'251.00 par rapport au budget 2022)

- **32 - Forêts :** Après une hausse du prix du bois suisse en 2021/2022, le marché subit une nouvelle baisse. Les volumes de coupe sont donc réduits. Pour cette année aucune réfection de chemin n'est prévue, contrairement à 2022.
 - Compte 320.314.00 – Travaux du triage forestier : CHF 80'200.00 (- CHF 9'700.00 par rapport au budget 2022)
 - Compte 320.435.00 - Vente de bois : CHF 65'250.00 (- CHF 12'900.00 par rapport au budget 2022)
 - Compte 320.314.20 – Entretien des chemins : CHF 3992.00 (- CHF 30'033.20)
 - Compte 320.451.00 – Subventions cantonales : CHF 6'500 (- CHF 21'000.00)

- **35 – Bâtiments :** Compte tenu de la forte hausse du marché de l'énergie, un montant de CHF 23'000.00 a été attribué au compte 350.312.00 Electricité et combustible (+ CHF 5'000.00 par rapport au budget 2022).
Les portes d'entrées du Collège, caveau et Maison de Commune seront rénovées ou remplacées et la toiture du Battoir subira une réparation :
 - Compte 350.314.00 : - Aménagement et entretien des bâtiments CHF 17'700.00 (+CHF 4'700.00 par rapport au budget 2022).

- **40 – Travaux : Plan énergie et climat communal (PECC) :** Dans le but d'établir un bilan et de planifier des mesures d'améliorations sur des thématiques d'importance croissante, la Municipalité propose d'établir un PECC. Le Canton encourage financièrement les communes, à hauteur de 50%, dans cette démarche standardisée qui s'étalera sur 4 années, avec de plus importants travaux d'études lors de l'année initiale. Un nouveau compte a été ouvert :
 - Compte 400.318.00 - Plan énergie et climat communal (PECC) CHF 8'000.00

- **43 – Routes :** Les tarifs de déneigement ont été adaptés par le prestataire qui effectue ce travail sur les routes secondaires et chemins. L'entretien des routes sera réduit au minimum, après une importante réfection en 2022.
 - Compte 430.313.00 - Déblaiement de la neige : CHF 14'000.00 (+ CHF 2'500.00 par rapport au budget 2022)
 - Compte 430.314.00 – Entretien routes, éclairage : CHF 13'800.00 (- CHF 31'200.00)

- **44 – Parcs et promenades, cimetières** : Un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour la création d'un espace convivial aux jardins communaux situés sur le DP13. Ce projet participatif, fruit du travail des habitants du village, est élaboré avec le soutien du Parc Jura Vaudois.
 - Compte 440.314.00 – Entretien cimetière et places : CHF 18'400.00 (+CHF 13'000.00 par rapport au budget 2022)
- **46 – Réseaux d'égouts, d'épuration** : les charges de la nouvelle association EHVV sont réparties entre toutes les communes membres, selon clé de répartition (article 28 des statuts) :
 - Compte No 460.352.61 Régionalisation épuration eaux Haute-Venoge-Veyron CHF 2'443.00
- **50 – Participation scolaire AscoVaBaNo** : L'augmentation des charges prévues pour 2023 s'élève à 7.5 % par rapport au budget 2022. Cette progression est notamment due aux remboursements des frais exceptionnels de nettoyage, durant le pic de pandémie Covid-19, remboursés aux communes par l'AscoVaBaNo sur l'exercice 2023 et une adaptation des frais de transports. Le nombre d'élèves de notre commune est stable : 19 élèves prévus en 2023 (20 élèves en 2022) :
 - Compte 510.352.00 : CHF 75'245.00 (+CHF 4'030.00 par rapport au budget 2022).
- **72 – Participation à la cohésion sociale** : Selon l'accord passé entre le Canton et l'UCV, la participation des communes est diminuée de CHF 95 millions, le Canton ayant également repris le financement des AAS (agences d'assurances sociales). L'augmentation est due au prélèvement de la moitié des impôts conjoncturels encaissés en 2021 :
 - Compte 720.351.00 : CHF 82'471.00.00 (+ CHF 7'124.00 par rapport au budget 2022).
- **72 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE** : les nombres d'heures (+490) et d'habitants (+ 7) sont augmentation par rapport au budget 2022. De plus, les salaires ont été revalorisés et adapté à l'indice IPC, soit CHF 10.00 par habitant à charge des communes.
 - Compte 720.352.20 CHF 20'445.22 (+ CHF 5'889.88 par rapport au budget 2022)
- **72 - Participation AJOVAL Réseau enfance Orbe-La Vallée** : contrairement à l'UAPE, on relève une diminution des heures du Réseau enfance (-3'525 par rapport au budget 2022).
 - Compte 720.352.50 CHF 32'417.00 (- CHF 3'284.00 par rapport au budget 2022).
- **81 - Service des eaux** :

La sécheresse de l'été 2022 aura démontré la fragilité de notre système d'approvisionnement en eau. Dans la période transitoire précédant une modernisation en profondeur de notre réseau, des travaux anticipés sont prévus en 2023. Ainsi les équipements de traitement et contrôle d'eau au captage de « Vers-chez-Bardet » seront remplacés dans les meilleurs délais, pour un montant de CHF 18'000.00, car leur fiabilité n'est plus assurée. La fin des travaux au captage de la Diaz, réalisés en 2022, permet toutefois de maintenir un budget stable sur ce compte d'entretien.

 - Compte 810.314.00 – Entretien du réseau d'eau CHF 23'830.00 (- CHF 1'170.00 par rapport au budget 2022).

En réponse aux demandes de mise en conformité des captages inférieurs formulées par l'OFCO, suite à leur dernière inspection, des études seront menées pour définir précisément les travaux à réaliser. Les montants d'honoraires y relatifs ont été évalués à CHF 8'000.00 et CHF 4'000.00, respectivement pour les captages de « *Vers-chez-Bardet* » et du « *Devin* »

- Compte 810.318.00 – Prestations de service : CHF 16'250.00 (+ CHF 12'370.00 par rapport au budget 2022)

Amortissements : en 2023, deux investissements seront totalement amortis :

- La Diaz, compte No 91440.10 solde CHF 2'000.00
- Grand'Rue, compte No 91440.70 solde CHF 3'104.20
- Crédit d'étude pour le renouvellement du réseau d'eau : l'amortissement est repoussé en 2024, car l'étude n'est pas totalement finalisée.
- Compte 810.331.00 - Amortissements eau : CHF 8'704.20 (-CHF 7'015.80 par rapport au budget 2022).

Afin d'équilibrer les charges, la Municipalité prévoit les adaptations suivantes :

Abonnement : actuellement CHF 185.00 augmenté à CHF 250.00 (+ CHF 65.00)

Prix au m3 : actuellement CHF 1.90 augmenté à CHF 2.30 (+ CHF 0.40)

- Compte 810.434.00 – Ventes d'eau CHF 55'000.00 (+ CHF 11'000.00 par rapport au budget 2022)

Les charges totales du budget de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 881'020.69 contre un total des revenus de CHF 854'166.86. Il en résulte donc un excédent de charges de CHF 26'853.83.

Cette année encore, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

3. Conclusions

La Municipalité a adopté ce projet de budget pour l'année 2023 lors de sa séance du 14 novembre 2022 et invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal No 12/2021-2026,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté avec un excédent de charges de CHF 26'853.83.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Dupertuis

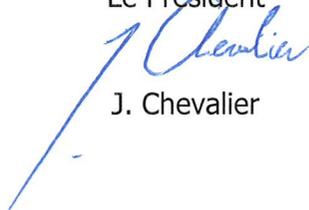

MUNICIPALITE
LA PRAZ
LIBERTE ET PATRIE

La Secrétaire

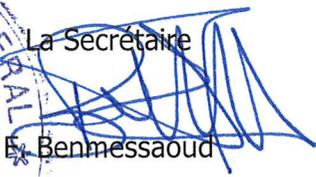
C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le Conseil Général le 13 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

J. Chevalier


CONSEIL GENERAL
LA PRAZ
LIBERTE ET PATRIE

La Secrétaire

Benmessaoud